

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

3 Mars 1994
DECRET N° 94-63 du 3 Mars 1994
portant inscription au tableau d'avancement : au titre de l'année 1990 de certains Pharmaciens des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo en tête : OTTA Mathias.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Statut général de la Fonction Publique ;

DGB

(/u le décret n°62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé ;

(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des fonctionnaires ;

DGCF

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n°2.../FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les procès-verbaux de la commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 22 Juillet 1991

(/) E C R E T E :

Article 1er : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, les Pharmaciens des cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo, dont les noms suivent

POUR LE 5° ECHELON A 2 ANS

Mr - OTTA Mathias Dtion Talangaï

POUR LE 6° ECHELON A 2 ANS

Mr - NGOMA Boniface Dtion Pharmacie
Mme - NSATOU née OBEIA Delphine SOCOPHAR
Mrs - MOUKIMOU Ambroise Sté KOUILOU
- MALANDA Jean Marie Servais DRS Brazzaville

POUR LE 7° ECHELON A 2 ANS

Mlle - BISSILA Joséphine Raymonde M.B.Gomes
Mr - EKAKA Aimé Antoine M.B. Gomes
Mlle - LOUMIKOUNOU Louise Pharmapro
Mr - DZON Pierre DSSP Brazzaville

POUR LE 8° ECHELON A 2 ANS

Mr - BATABOUKILA Pierre L.N.S.P.
- KABI-NGOULONDILI Michel Santé Brazzaville
- LOUHOUMAMOU Pierre Pharmapro
- SEVILA Jonathan LAPCO Kouilou
- LOUTONTO Jérôme Pharmapro

POUR LE 9° ECHELON A 2 ANS

Mr - FALA Appolinaire Dtion Pharmacie
- BINIMBI Jean Paul LAPCO
- KIBONGUI Marie Joseph L.N.S.P. Brazzaville
- LHEYET-GABOKA-ENGBOB Aimé Bienvenu Pharmapro
Mlle - ODDET Alexandrine SOCOPHAR
Mr - OKIA Gilbert CHU

POUR LE 10° ECHELON A 2 ANS

Mr - SAMBA Joseph Sté Kouilou

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Le Ministre de la Fonction Publique et des
Reformes Administratives.

AMPLIATIONS : Jean Prosper K O Y O

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO